

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°18 du 30 avril 2010**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

**Texte n°25**

**CIRCULAIRE N° 3545/DEF/BOG.3**  
concernant le travail d'avancement aux grades d'officier général en 2011 (direction générale de l'armement).

*Du 19 mars 2010*

CABINET DU MINISTRE : *bureau des officiers généraux.*

**CIRCULAIRE N° 3545/DEF/BOG.3 concernant le travail d'avancement aux grades d'officier général en 2011 (direction générale de l'armement).**

*Du 19 mars 2010*

NOR DEF P 1 0 5 0 4 7 6 C

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes et cinq appendices.

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 avril 2010, texte 25.

---

La présente circulaire a pour objet de fixer les dispositions relatives à l'établissement des propositions d'avancement pour les deux grades d'officier général des corps de l'armement.

**1. CONDITIONS DE PROPOSITION AU TITRE DE LA 1RE SECTION.**

**1.1. Ingénieurs de l'armement.**

Compte tenu des conditions réglementaires fixées par le décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 (JO du 16 septembre 2008), article 15-3° et 4°, sont proposables :

a) Pour le grade d'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe :

- les ingénieurs généraux de 2<sup>e</sup> classe, en activité ou en détachement le 1<sup>er</sup> janvier 2011, qui réuniront deux ans d'ancienneté de grade antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

b) Pour le grade d'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe :

- les ingénieurs en chef, nés postérieurement au 31 décembre 1948, en activité ou en détachement le 1<sup>er</sup> janvier 2011, qui réuniront sept ans d'ancienneté de grade antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**1.2. Officiers du corps technique et administratif de l'armement.**

En application des conditions réglementaires fixées par le décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 (JO du 16 septembre 2008), article 25-4° et 5°, sont proposables :

Pour le grade d'officier général de 2<sup>e</sup> classe :

- les officiers en chef de 1<sup>re</sup> classe, nés postérieurement au 31 décembre 1952, en activité ou en détachement le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et qui réuniront quatre ans d'ancienneté de grade avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (promus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

**1.3. Ingénieurs des études et techniques de l'armement.**

Compte tenu des conditions réglementaires fixées par le décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 (JO du 16 septembre 2008), articles 25-4° et 5°, sont proposables :

Pour le grade d'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe :

- les ingénieurs généraux de 2<sup>e</sup> classe, nés postérieurement au 31 décembre 1948, en activité ou en détachement le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et qui réuniront deux ans et six mois d'ancienneté de grade avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (promus avant le 1<sup>er</sup> juillet 2009).

Pour le grade d'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe :

- les ingénieurs en chef de 1<sup>re</sup> classe, nés postérieurement au 31 décembre 1948, en activité ou en détachement le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et qui réuniront quatre ans d'ancienneté de grade avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 (promus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008).

## 2. CONDITIONS DE PROPOSITION AU TITRE DE LA 2E SECTION.

- des officiers généraux du corps des ingénieurs de l'armement ;
- des officiers généraux du corps technique et administratif de l'armement ;
- des officiers généraux du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Sont proposables pour l'avancement au titre de la 2<sup>e</sup> section, les personnels visés à l'article L. 4141-6 du code de la défense.

## 3. RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DE CHOIX.

La répartition par catégories de choix, définie en fonction des années de naissance, figure en annexe I.

## 4. ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS.

Les propositions concernant les personnels réunissant les conditions ci-dessus sont faites par le chef hiérarchique sous les ordres duquel ils servaient le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 5. FUSIONNEMENT ET ACHEMINEMENT DES PROPOSITIONS.

Les états récapitulatifs de propositions seront transmis aux échelons successifs de la hiérarchie pour fusionnement.

Les autorités chargées de l'établissement des propositions d'avancement sont désignées en annexe II.

Le travail d'avancement, (états récapitulatifs qui doivent comporter l'ensemble des officiers remplissant les conditions fixées dans la présente circulaire et un exemplaire de chaque fiche individuelle d'évaluation) devra parvenir à la direction des ressources humaines de la direction générale de l'armement au plus tard le 16 juillet 2010.

Remarque :

En ce qui concerne les officiers généraux non proposables, un exemplaire de la fiche individuelle d'évaluation les concernant sera adressé à la direction des ressources humaines qui les transmettra au ministre de la défense - bureau des officiers généraux - pour le 17 novembre 2010.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
chef du cabinet militaire,*

Xavier PAÏTARD.

## ANNEXE I.

*APPENDICE I.A.*  
*CORPS DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE NOMINATION DES*  
*INGÉNIEURS EN CHEF AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011.*

**CORPS DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS EN CHEF AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011**

Date de promotion au grade d'ingénieur en chef

Promotion intervenue après le 31/12/2004

**NON PROPOSABLE**

Promotion intervenue au plus tard le 31/12/2004

	<p style="text-align: center;"><i>NON PROPOSABLE AU TITRE DE LA PREMIÈRE SECTION. Nomination possible au titre de la deuxième section si l'ingénieur en chef est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.</i></p>
<p>Du 01/07/1946 au 31/12/1948</p>	<p style="text-align: center;"><b>Nomination possible au titre de la première section : TRANCHE III.</b> Nomination possible au titre de la deuxième section si l'ingénieur en chef est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.</p>
<p>Du 01/01/1949 au 31/12/1956</p>	<p style="text-align: center;"><b>Nomination possible au titre de la première section : TRANCHE II.</b> Nomination possible au titre de la deuxième section si l'ingénieur en chef est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.</p>
<p>Du 01/01/1957 au 31/12/1961</p>	
<p>Né en 1962 ou postérieurement</p>	<p style="text-align: center;"><b>Nomination possible au titre de la première section : TRANCHE I.</b> Nomination possible au titre de la deuxième section si l'ingénieur en chef est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.</p>

**ANNÉE DE  
NAISSANCE**

*APPENDICE I.B.*  
***CORPS DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE PROMOTION DES INGÉNIEURS  
GÉNÉRAUX DE 2E CLASSE AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011.***

Date de nomination  
au grade d'ingénieur  
général de 2<sup>e</sup> classe

**CORPS DES INGÉNIEURS DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE PROMOTION DES INGÉNIEURS GÉNÉRAUX DE 2<sup>e</sup> CLASSE AU TITRE DE  
LA LISTE D'APTITUDE 2011**

Nomination intervenue  
après le 31/12/2009

**NON PROPOSABLE**

Nomination intervenue au  
plus tard le 31/12/2009

**NON PROPOSABLE AU TITRE DE LA PREMIÈRE SECTION.**  
*Promotion possible en deuxième section si l'ingénieur général est admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.*

**Promotion possible au titre de la première section : TRANCHE III.**  
**Promotion possible en deuxième section si l'ingénieur général est admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.**

**Promotion possible au titre de la première section : TRANCHE II.**  
**Promotion possible en deuxième section si l'ingénieur général est admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.**

**Promotion possible au titre de la première section : TRANCHE I.**  
**Promotion possible en deuxième section si l'ingénieur général est admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.**

Du 01/07/1946  
au 31/12/1946

Du 01/01/1947  
au 31/12/1952

Du 01/01/1953 au  
31/12/1957

Né en 1958 ou postérieurement

**ANNÉE DE  
NAISSANCE**



*APPENDICE I.C.*  
*CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE NOMINATION  
DES OFFICIERS EN CHEF DE 1RE CLASSE AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011.*

Date de promotion  
au grade d'officier  
en chef de 1<sup>re</sup> classe

Promotion intervenue  
après le 31/12/2007

Promotion intervenue au  
plus tard le 31/12/2007

**CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE NOMINATION DES OFFICIERS EN CHEF DE 1<sup>re</sup> CLASSE AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011**

**NON PROPOSABLE**

**NON PROPOSABLE AU TITRE DE LA PREMIÈRE SECTION.**  
*Nomination possible au titre de la deuxième section pour les officiers en chef de 1<sup>re</sup> classe radiés des cadres en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.*

**Nomination possible au titre de la première section.**  
**Nomination possible au titre de la deuxième section si l'officier en chef de 1<sup>re</sup> classe est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.**

Du 01/07/1960  
au 31/12/1992

Né en 1953 ou postérieurement

**ANNÉE DE  
NAISSANCE**

*APPENDICE I.D.*  
***CORPS DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE  
NOMINATION DES INGÉNIEURS EN CHEF DE 1RE CLASSE AU TITRE DE LA LISTE  
D'APTITUDE 2011.***

Date de promotion  
au grade d'ingénieur  
en chef de 1<sup>re</sup> classe

Promotion intervenue après  
le 31/12/2007

**CORPS DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE NOMINATION DES INGÉNIEURS EN CHEF  
DE 1<sup>re</sup> CLASSE AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011**

**NON PROPOSABLE**

Promotion intervenue au  
plus tard le 31/12/2007

**NON PROPOSABLE AU TITRE DE LA PREMIÈRE SECTION.**  
Nomination possible au titre de la 2<sup>e</sup> section pour les ingénieurs en chef de 1<sup>re</sup> classe radiés  
des cadres en 2011 ou au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2010.

Nomination possible au titre de la première section.  
Nomination possible au titre de la deuxième section si l'ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe  
est radié des cadres par anticipation en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010

Du 01/07/1946  
au 31/12/1949

Né en 1950 ou postérieurement

**ANNÉE DE  
NAISSANCE**

*APPENDICE I.E.*  
***CORPS DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE  
PROMOTION DES INGÉNIEURS GÉNÉRAUX DE 2E CLASSE AU TITRE DE LA LISTE  
D'APTITUDE 2011.***

Date de nomination  
au grade d'ingénieur  
général de 2<sup>e</sup> classe

Nomination intervenue  
après le 30/06/2009

Nomination intervenue au  
plus tard le 30/06/2009

**CORPS DES INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET TECHNIQUES DE L'ARMEMENT - CONDITIONS DE PROMOTION DES INGÉNIEURS  
GÉNÉRAUX DE 2<sup>e</sup> CLASSE AU TITRE DE LA LISTE D'APTITUDE 2011**

**NON PROPOSABLE**

**NON PROPOSABLE AU TITRE DE LA PREMIÈRE SECTION.**  
*Promotion possible au titre de la deuxième section pour les ingénieurs généraux de 2e classe admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010.*

**Promotion possible au titre de la première section.**  
**Promotion possible en deuxième section si l'ingénieur général de 2e classe est admis par anticipation en deuxième section en 2011 ou au cours du deuxième semestre 2010**

Du 01/07/1946 au  
31/12/1949

Né en 1950 ou postérieurement

**ANNÉE DE  
NAISSANCE**

**ANNEXE II.**  
**AUTORITÉS CHARGÉES DE L'ÉTABLISSEMENT DES PROPOSITIONS D'AVANCEMENT.**

AUTORITÉS DE FUSIONNEMENT.	DÉSIGNATION DES OFFICIERS NOTÉS.
1) Délégué général pour l'armement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inspecteur, chef de l'inspection ;</li> <li>- directeurs et chefs de services centraux ;</li> <li>- inspecteurs de l'armement ;</li> <li>- responsable ministériel pour la normalisation ;</li> <li>- officiers affectés au cabinet du délégué.</li> </ul>
2) Directeur de cabinet du ministre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inspecteur général des armées - armement ;</li> <li>- officiers affectés à la délégation aux affaires stratégiques ;</li> <li>- officiers affectés au cabinet du ministre.</li> </ul>
3) Chef d'état-major des armées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- officiers affectés à l'état-major des armées ,</li> <li>- officiers affectés à la direction du renseignement militaire.</li> </ul>
4) Chef d'état-major de la marine.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- directeur général de l'établissement public « service hydrographique et océanographique de la marine » ;</li> <li>- directeur central du service de soutien de la flotte.</li> </ul>
5) Inspecteur, chef de l'inspection, directeurs et chefs de services centraux.	Officiers placés sous leurs ordres.
6) Inspecteurs de l'armement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- officiers affectés temporairement auprès d'organismes extérieurs à la direction générale de l'armement et n'ayant pas d'autorité de fusionnement particulière ;</li> <li>- officiers placés en détachement.</li> </ul>